

**COMPTE-RENDU DE SÉANCE
POUR AFFICHAGE**

**CONSEIL MUNICIPAL
DU Lundi 13 Avril 2015**

Date de la convocation : 8 Avril 2015

Date d'affichage du P.V. : 20 Avril 2015

Nombre de membres afférents au Conseil municipal	: 15
Nombre de membres en exercice	: 15
Nombre de votants	: 11 (+4 pouvoirs)

Membres en exercice : Mme GARNIER Martine ; Mme DAIRE Lysiane ; Mme ROSSI Véronique ; M. RIDOUX Christian ; M. FRABOULET David ; M. BOUCHER Éric ; Mme GOSSELIN-VOISIN Yveline ; Mme LECLERCQ Caroline ; M. JACOB Daniel ; Mme PÉRONNE Michèle ; M. BERTRAND Hervé ; Mme MATHON Christine ; M. BAUDELOT Antoine ; M. GALAND Philippe ; M. DARNOUX Philippe.

Absents excusés : M. RIDOUX Christian (donne pouvoir à Mme PERONNE Michèle) ; M. BAUDELOT Antoine (donne pouvoir à Mme MATHON Christine) ; Mme LECLERCQ Caroline (donne pouvoir à M. BOUCHER Eric) ; M. DARNOUX Philippe (donne pouvoir à M. FRABOULET David)

Absent non excusé :

Secrétaire de séance : M. FRABOULET David

L'an deux mille quinze, le lundi treize avril à vingt heures, le Conseil municipal de la commune d'Oresmaux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PÉRONNE Michèle, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- ➔ Examen et vote du compte administratif 2014 : Commune et Assainissement.
- ➔ Approbation des comptes de gestion.
- ➔ Affectation du résultat
- ➔ Adhésion au groupement de commandes proposé par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Somme pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels.
- ➔ Adhésion de la ville de Gamaches à la FDE 80
- ➔ Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergie coordonné par la FDE 80
- ➔ Ecole : mise à disposition du logement

Questions diverses

Madame le Maire informe les membres du conseil que des modifications ont été apportées à certaines délibérations à la demande de la Préfecture :

- Délibération 1/2015 : DETR

Subvention DETR 30 % pour les travaux de la mairie

Soit : 1 295.73 €

Subvention DETR 20 % pour les travaux de l'église et de la salle des fêtes

Soit : 1 094.57 €

- Délibération 4/2015 : Informatique bibliothèque

Le montant de la formation pour le logiciel Orphée est pris en compte dans l'assiette de subvention.

Montant HT Matériel Informatique : 5 752,00 €

Montant HT Logiciel Orphée.net : 2 300,00 €

TOTAL DEPENSES HT : 8 052.00 €

Subvention DRAC de Picardie : 40 % Soit HT : 3 220,80 €

Fonds propres HT: 4 831.20 €

Le procès-verbal de la séance du 29 Janvier 2015 ainsi que les modifications sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :

- Fixation et vote des taux d'imposition pour 2015.
Approbation à l'unanimité.

Pour des raisons professionnelles, Madame Martine GARNIER arrive à 20h30.

1- EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 : COMMUNE ET ASSAINISSEMENT.

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par Madame Michèle PÉRONNE, le Maire, après s'être fait présenter l'ensemble des opérations des budgets de l'exercice concerné :

- lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

1/ ASSAINISSEMENT :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Résultat 31/12/2013	6 476.03	- 17 245.50
Dépenses 2014	56 402.76	46 604.38
Recettes 2014	57 665.01	37 342.79
Résultat 2014	1 262.25	- 9 261.59
Totaux cumulés au 31/12/2014	7 738.28	- 26 507.09

Soit un déficit de 18 768.81 €

Madame le Maire informe les membres du conseil que l'excédent de fonctionnement ne peut combler le déficit d'investissement en intégralité. Elle propose donc pour le budget 2015 :

- Soit d'augmenter la redevance d'assainissement
- Soit le versement d'une participation au déficit du budget annexe par la commune.

Après discussion, le conseil municipal vote à l'unanimité :

- L'augmentation de la redevance d'assainissement de 0.10 centimes / m³ (soit 1.30 € / m³)
- L'abondement du budget annexe pour solder le déficit d'investissement.

Madame le Maire quitte la séance afin de laisser les membres du Conseil municipal délibérer en toute quiétude.

Madame Christine MATHON, première adjointe, prend la parole afin de faire procéder au vote du compte administratif 2014.

Le résultat du vote à mains levées est le suivant :

- approbation du compte administratif 2014, à l'unanimité pour le budget annexe assainissement
- Madame le maire remercie les membres du conseil pour leur confiance.

2/ COMMUNE :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat 31/12/2013	201 849.81	- 280 092.27
Dépenses 2014	288 435.41	85 564.68
Recettes 2014	391 662.31	409 902.64
Résultat 2014	103 226.90	324 337.96
Résultats cumulés au 31/12/2014	305 076.71	44 245.69

Soit un excédent de 349 322.40€

Madame le maire quitte la séance afin de laisser les membres du Conseil Municipal délibérer en toute quiétude.

Madame Christine MATHON, première adjointe, prend la parole afin de faire procéder au vote du compte administratif 2014.

Le résultat du vote à mains levées est le suivant :

- approbation du compte administratif 2014, à l'unanimité des membres présents pour le budget principal de la commune.

Madame le maire remercie les membres du conseil pour leur confiance.

2- APPROBATION DES COMPTES DE GESTION.

Le Conseil municipal, **considère** que les comptes de gestion sont en corrélation avec les comptes administratifs 2014 et les approuve, à l'unanimité des membres présents.

3- AFFECTATION DU RÉSULTAT.

Le Conseil municipal,

- après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RÉSULTAT CA 2013	VIREMENT DE LA S.F	RÉSULTAT EXERCICE 2014	RESTES À RÉALISER 2014	SOLDE DES RESTES À RÉALISER	CHIFFRES À PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFEC. RÉSULTAT
INVESTISSEMENT	-17 245.50		-26 507.09	0	0	- 26 507.09
EXPLOITATION	+ 23 721.53	17 245.50	+ 6 476.03			7 738.28

- considérant que seul le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter le résultat comme suit :

<u>EXCEDENT GLOBAL CUMULÉ AU 31-12-2014</u>	7 738.28 €
Affectation obligatoire :	
→ à la couverture du besoin d'autofinancement (si F est en déficit) et/ou exécuter le virement prévu au BP (compte R 1068)	7 738.28 €
Solde disponible affecté comme suit :	0 €
→ affectation à l'excédent reporté d'exploitation (R 002)	

4- ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PROPOSÉ PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SOMME POUR LA RÉALISATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer le bulletin d'adhésion à la convention consécutive du groupement de commandes.

5- ADHÉSION DE LA VILLE DE GAMACHES A LA FDE 8o.

Madame le Maire précise que la ville de GAMACHES a demandé par délibération du 8 décembre 2014, son adhésion à la Fédération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se déclare favorable, à l'unanimité, à l'adhésion à la Fédération de la ville de Gamaches.

6- ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ÉNERGIE COORDONNÉ PAR LA FDE 80.

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme de constituer un groupement de commandes coordonné par la Fédération, pour acheter dans un premier temps du gaz naturel, et dans un second temps de l'électricité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'adhérer au groupement de commande pour l'achat d'énergie mis en place par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme,

7- ECOLE : MISE A DISPOSITION DU LOGEMENT.

Madame le Maire informe les membres du conseil d'une possible ouverture de classe pour la rentrée de septembre 2015.

C'est pourquoi elle propose au conseil de laisser à disposition de l'école le logement communal situé dans l'enceinte de l'établissement.

Après discussion, le conseil municipal confirme, à l'unanimité, sa position de laisser l'école occuper le logement.

8- FIXATION ET VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015.

L'assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

Décide de maintenir les taux de l'année 2015 pour l'année 2015 à savoir :

• Taux de <u>taxe d'habitation</u>	12.45 %
• Taux de <u>taxe sur le foncier bâti</u>	12.03 %
• Taux de <u>taxe sur le foncier non-bâti</u>	20.83 %
• Taux de <u>cotisation foncière des entreprises</u> <u>(le cas échéant)</u>	10.15 %

A taux égal, le produit fiscal 2014 attendu est de 169 207 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le montant des participations.

QUESTIONS DIVERSES :

◆ Présentation des investissements 2015 :

- Peinture de la Salle Polyvalente.
- Reprise de concessions du cimetière.
- Effacement des réseaux Rue du Moulin et Rue de la Place.
- Chemin du lotissement.
- Accès handicapés des bâtiments publics.
- Ordinateurs de la bibliothèque.
- Nouvel aménagement du terrain de jeux derrière l'église.

◆ Autres :

Madame Lysiane DAIRE : Et ou en sont les éoliennes ?

Madame le Maire : Le dossier est toujours en cours ! On l'a complété en février dernier.

La séance est levée à vingt-deux heures.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.